



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-04-2026 /

Dossier complet le : 23-04-2026 /

N° d'enregistrement : 017307/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'ombrières photovoltaïques pour parcours d'élevage de volailles, sur la commune de BOUSSAC-BOURG (23).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCEA AUTISSIER

Raison sociale

GAEC AUTISSIER

N° SIRET

45060202400017

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

AUTISSIER

Prénom(s)

Dylan

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), tousDispositifsDontLePrelevementEstSuperieurOuEgalA30M3ParHeureDeauDeMer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.1 NATURE DU PROJET Le projet est situe sur la commune de BOUSSAC-BOURG (23), au sein du lieu-dit « BRANDE DE MONTMOULARD »: 46.36409, 2.19485. Le projet consiste a implanter des ombrieres a couverture photovoltaïque sur un parcours de volailles (poules pondeuses) au sein de l'exploitation : SCEA AUTISSIER, geree par le Monsieur Autissier Dylan, 29 ans. Le parcours a volaille est localise sur les parcelles suivantes : section BC 45, 46,32,33, pour une surface totale d'environ 16 hectares. La parcelle 45 de 1,25 hectares accueille un batiment avicole (PC 23032 24 D0008 obtenu le 19/12/2024), en cours de construction., destinee uniquement a l'elevage avicole, notamment a la ponte, a l'alimentation et a l'abreuvement. Les poules resteront alors exposees aux aleas climatiques et a la predation, car elles auront acces continuellement au parcours en plein-air. Les ombrieres a usage agricole seront fixes, orientees au SUD avec une inclinaison de 15°. Les structures ont un point bas a 2,9m, ce qui permet ainsi le voletage des animaux, se trouvant sous les structures. L'emprise au sol du projet est minimisee avec un ancrage qui se fera en pieux-battus, cela permettra de garantir une totale reversibilite de l'installation. Un permis de construire devra depose afin

4.2 Objectifs du projet

Les ombrieres photovoltaïques sur parcours a volailles ont pour objectif d'apporter des solutions aux problemes rencontres par ce type d'exploitation a savoir: la protection des animaux face au stress thermique, face a la predation et face a l'exposition aux maladies transmises par la faune sauvage. Le projet permettra d'offrir les meilleurs conditions d'elevage pour les volailles, d'eviter les risques de maladie, de predation et donc de pertes pour l'exploitation. Le projet permettra de moderniser et de perenniser l'exploitation, qui lutte aujourd'hui contre l'augmentation constante de ses charges fixes (chauffage, ventilation, charges salariales, cout matieres premieres). Dans ce projet, comme dans les autres projets de la filiere avicole, il a deja ete prouve et demontre que la mise en place d'ombrieres photovoltaïques a volailles, apportent de nombreux avantages agronomiques, economiques et environnementaux pour l'exploitation. Leur mise en place est une necessite pour assurer la perennite de l'activite agricole de la GAEC AUTISSIER, qui est entrain de se diversifier a travers l'elevage avicole. Enfin, le projet permettra la production d'une energie decarbonee d'origine solaire, a hauteur de 5124MWh/an

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans la phase de pre-construction, une étude de sol sera réalisée afin de valider la compatibilité du sol avec l'installation des pieux-battus pour les ombrières. Les travaux s'étaleront sur une période d'environ 3 à 5 mois, et devraient démarrer au plus tôt en 2028. Les principales étapes de la phase travaux sont les suivantes : - Aménagement de la zone d'implantation : marquage et piquetage de la zone travaux, création de tranchées pour l'enfouissement des câbles électriques ; - Mise en place des pieux ; - Mise en place des structures métalliques visant à supporter les modules photovoltaïques ; - Installation des modules photovoltaïques sur les structures métalliques - Raccordement du projet au réseau, par le gestionnaire de réseau ENEDIS ; (Hypothèse de raccordement sur un poste HTA existant à proximité à confirmer avec le gestionnaire de réseau) Il convient de préciser qu'aucun terrassement n'est prévu pour ce projet, la technologie employée s'adaptera au terrain. Le SDIS a été contacté et certaines recommandations ont été formulées et seront prises en compte: - Prévoir une piste de 6 m de large autour des ombrières - Prévoir un accès à l'eau de la citerne depuis l'extérieur du site avec une aire d'aspiration - Isoler la citerne souple des bâtiments existants (d > 30 m) - Prévoir des pistes intérieures sécurisées avec portail - Prévoir des pistes extérieures à proximité du site - Le coffret de coupure de la centrale sera à l'entrée du site en dehors du parcours

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les ombrières viendront couvrir en partie le parcours des volailles, avec un double-objectif de protection contre les aléas climatiques et contre la prédation. Les ombrières n'ont pas vocation à modifier l'activité du site. Ainsi, les opérations agronomiques classiques de l'exploitation de la GAEC AUTISSIER, seront totalement maintenues. Pendant toute la durée de l'exploitation, des opérations d'entretien et de maintenance seront déployées : - Un pilotage de la production sera effectué à distance par le service exploitation de l'installateur photovoltaïque. - Des actions de maintenance préventive : nettoyage des modules, contrôle visuel des modules, thermographie... - Des actions de maintenance corrective : intervention en cas d'anomalie détectée, un signalement sera reçu par l'équipe exploitation de l'entreprise. À savoir que les actions sur site seront réalisées par l'entreprise photovoltaïque, pas de sous-traitance de prévue. Les installations étant totalement réversibles, elles seront démantelées en fin d'exploitation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Piste perimetrale interieure carrossable Piste perimetrale interieure carrossable - largeur Piste perimetrale exterieure a creer Piste perimetrale exterieure a creer - largeur Surface projetee des panneaux Puissance des ombrières : Points haut des structures : Points bas des structures : Espaces inter-tables : (minimum)	(5792, m2) (6, ml) (1894, m2) (5, ml) (17 523.18, m2) (4154,8, kWc) (6.11, m) (2.8, m) (10, m) (15, °)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Source : DREAL / Geoportail ZNIEFF de type II la plus proche, a plus de 2km du site : COTEAU DE LIMON ET VALLON DE GALEAU et ZNIEFF de type I: BOIS DES ARROQUES. La ZNIEFF I la plus proche est « Megaphorbiaie et Prairies Humides du Ruisseau u Grand Chezeau » et se situe a 6,55km du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Un prediag a ete realise en 2025 afin de faire un inventaire de tous les criteres floristiques et pedologiques presents sur la parcelle. Annexe 10 (page 22/23) Une etude floristique a ete menee concernant les zones humides. Quelques especes indicatrices de zone humide ont egalement ete identifiees, mais la surface qu'il occupe (inf a 50 %) n'est pas suffisante pour etablir un inventaire. Au
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun terrassement ne sera effectuée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Pas d'utilisation d'équipements d'alimentation en eau potable ou d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La parcelle est a usage agricole, avec une exploitation d'élevage avicole en cours d'installation (batiment en cours de construction). Un prediag a ete realise en 2025 afin de faire un inventaire de tous les criteres floristiques et pedologiques presents sur la parcelle. Annexe 10 (page 27 a 32). Un inventaire des differents types d'habitats naturels et anthropise presents a ete realises.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle est a usage agricole, avec une exploitation d'élevage avicole en cours d'installation (batiment en cours de construction). La construction des ombrières conservera la vocation du site, et n'aura donc pas plus d'impact sur le developpement de la flore et des habitats que l'exploitation actuelle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Pas de PPRT sur la commune (source : georisques).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Une augmentation non significative du trafic sera previsible mais limitée uniquement à la phase chantier. Pas de déplacement supplémentaire lors de la phase exploitation du projet.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Une exploitation avicole est en cours de création. Un permis de construire, portant sur des bâtiments d'élevage avicole, ainsi qu'une déclaration ICPE ont été validés. L'installation des embrasures ne modifiera pas la vocation.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun dispositif d'éclairage artificiel ne sera installé
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	L'environnement direct de la zone n'est pas éclairé
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'être à l'origine d'émissions atmosphériques particulières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet ne generera pas d'effluents. Le projet concerne un élevage avicole qui relève de la réglementation applicable aux ICPE soumis au regime de la declaration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Aucun dechet dangereux, non dangereux ou inertes.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Comme le montre la carte de l'etude de covisibilite presentee en annexe 8, la parcelle est entouree de zones a tres faible visibilite, notamment depuis le centre-ville situe a plusieurs kilometres au nord-est du site.Afin de limiter la visibilite du projet depuis la voie publique, les elements existants seront conserves et entretenus.Le poste de livraison des transformateurs pourra egalement etre realise dans une teinte adaptee.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La zone concernee par le projet est deja agricole. Le site ne sera frequente a l'annee que par les intervenants dans l'activite de production agricole de la GAEC AUTISSIER.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'implantation du projet prend en consideration les preconisations SDIS 23 concernant tout risque incendie, a savoir : des espaces libres de circulations et carrossables, l'installation de citerne incendie, respect des distances reglementaires minimum entre les ombrieres, et les plantations existantes et les pistes interieures peripheriques (de 6m minimum). Renforcement des haies existantes le cas echeant Pour la phase de travaux seront mis en place: - Respect du calendrier ecologique ; - Mise en defens des secteurs sensibles situes en bordure de la zone d'emprise du chantier ; - Controle de la non-propagation des especes exotiques envahissantes en phase chantier ; - Trace du raccordement empruntant en priorite les voiries existantes

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il est estimé que l'étude d'impact n'est pas nécessaire car l'installation ne modifie pas l'usage des terres. Les terrains envisagés bénéficient déjà d'une activité agricole. Le projet est avant tout un outil de soutien à l'exploitation agricole existante. Les ombrières photovoltaïques sur parcours de volailles apportent des solutions aux problèmes rencontrés par l'exploitant : la protection des canards face au stress thermique et donc une meilleure répartition des palmipèdes sur l'intégralité des parcours, face à la prédation et l'exposition aux maladies transmises par la faune sauvage. Le site du projet ne se situe pas dans une zone protégée (cf rubrique 5), il n'a pas d'impact sur la faune ou la flore locale. En Nouvelle-Aquitaine, de plus en plus d'exploitations équipent leurs parcours d'ombrières, avec des retours d'expérience déjà

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)